



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2001
Français
Original: anglais/français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4382e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 septembre 2001, au sujet de la question intitulée « La situation en République centrafricaine », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 19 septembre 2001 (S/2001/886) présenté en application de la déclaration de son président en date du 17 juillet 2001 (S/PRST/2001/18), en particulier ses recommandations sur ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour contribuer au relèvement de la République centrafricaine.

Le Conseil apprécie au plus haut point l'action persistante du Représentant du Secrétaire général, le général Lamine Cissé, ainsi que du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Le Conseil demeure vivement préoccupé par la précarité de la situation en République centrafricaine. Il demande de nouveau à toutes les parties d'engager un dialogue politique, de procéder à la réconciliation nationale et de respecter les droits de l'homme, dans l'esprit du Pacte de réconciliation nationale de 1998. À ce propos, il a pris note des appels à l'unité nationale des autorités centrafricaines.

Le Conseil demande aux autorités centrafricaines d'appliquer les normes internationales afin de garantir une procédure régulière lors des enquêtes et des procès des personnes impliquées dans la tentative de coup d'État de mai 2001. Ces procédures devraient être transparentes et il ne faudrait pas qu'elles aient pour effet d'envenimer les relations interethniques en République centrafricaine. Les réfugiés qui ont quitté le pays après la tentative de coup d'État devraient pouvoir rentrer en toute sécurité, sans crainte d'être persécutés pour des raisons ethniques.

Le Conseil encourage la communauté internationale à contribuer d'urgence et de manière substantielle au redressement de la République centrafricaine et souligne que l'utilité d'une telle contribution dépendra pour beaucoup des efforts que le Gouvernement centrafricain engagera lui-même à cette fin. Le Conseil insiste sur le caractère crucial des questions du paiement des échéances extérieures et du versement des arriérés de traitement des fonctionnaires, qui doivent être traitées d'urgence.



Le Conseil encourage le PNUD et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement, à rechercher, avec le Gouvernement centrafricain et le Représentant du Secrétaire général, les moyens de renforcer les capacités du Gouvernement centrafricain dans la gestion de ses affaires économiques et financières, notamment par le détachement d'experts de haut niveau. Le Conseil invite le Secrétaire général à le tenir informé des mesures prises à cet égard lors de la présentation de son prochain rapport sur la République centrafricaine. Par ailleurs, le Conseil exhorte les institutions de Bretton Woods à faire montre d'une sollicitude exceptionnelle envers la République centrafricaine.

Le Conseil note avec intérêt que le Secrétaire général se propose, en concertation avec le Gouvernement centrafricain, de proroger le mandat du BONUCA et de le renforcer conformément au paragraphe 29 de son rapport du 19 septembre 2001 (S/2001/886).

Le Conseil souligne la nécessité de poursuivre la restructuration des forces armées centrafricaines, afin de leur permettre de remplir leur rôle efficacement, avec loyauté et impartialité, au service du peuple centrafricain. Il rappelle également l'importance de l'exécution d'un programme efficace de ramassage des armes. À ce propos, il appuie les recommandations formulées aux paragraphes 17 et 18 du rapport.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé des activités du BONUCA et de la situation en République centrafricaine, en particulier dans les domaines du dialogue politique, de la réconciliation nationale et du respect des droits de l'homme. »
